

Rappel des priorités interministérielles Elaboration du cahier des charges PAF 2018-2019

Priorités interministérielles relatives à la formation

(décret n°2016-1804 du 22 décembre 2016 relatif à la direction générale de l'Administration et de la fonction publique et à la politique de ressources humaines dans la fonction publique.)

Le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État est le nouvel outil de pilotage des politiques de formation au sein de l'État.

Ce schéma directeur couvre la période 2018-2020. Il est structuré autour de cinq axes stratégiques qui doivent guider les politiques de formation à tous les niveaux d'actions :

1. Structurer l'offre de formation pour accompagner collectivement les agents dans un contexte de transformation de l'action publique

- 1/ Diffuser une culture renouvelée de la relation à l'utilisateur auprès de l'ensemble des agents
- 2/ Développer une offre de formation ayant pour objet d'accompagner la transformation de l'action publique
- 3/ Structurer des parcours de formation au sein des filières professionnelles en mettant en place un dispositif interministériel de labellisation

2. Utiliser le numérique comme levier de la transformation des administrations et de l'appareil de formation de l'État

- 4/ Développer l'offre de formation à distance et la rendre accessible à tous les agents publics via une plateforme interministérielle dédiée
- 5/ Développer les formations et certification des compétences numériques pour tous les agents et pour les métiers numériques et SIC
- 6/ Définir une stratégie de convergence des SI Formation ministériels et interministériels

3. Accompagner les encadrants dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'exercice de leurs responsabilités managériales

- 7/ Diffuser une culture managériale commune en rendant obligatoire une formation au management pour tout primo-encadrant et tout agent nommé à la direction d'un opérateur ministériel et en proposant des modules adaptés aux besoins de formation des managers tout au long de leurs parcours professionnels
- 8/ Former les cadres aux enjeux de l'égalité professionnelle, de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes (harcèlement, sexisme...)

4. Rendre l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel, en renforçant l'individualisation dans les formations initiales et l'accompagnement des projets d'évolution professionnelle

9/ Mettre en œuvre une nouvelle articulation entre formation initiale et formation continue en renforçant l'évaluation des compétences et en individualisant les parcours de formation

10/ Développer des portefeuilles de compétences dans le cadre d'expérimentations concernant des filières métiers, des territoires et des ministères

11/ Mobiliser l'ensemble des outils de la formation professionnelle pour accompagner les transitions, reconversions et mobilités professionnelles

12/ Développer une offre de formation professionnelle à l'attention des conseillers et acteurs RH en charge de l'accompagnement personnalisé des agents dans la construction de leur parcours professionnel.

5. Renforcer le pilotage de la politique de formation dans un souci de qualité et de performance

13/ Développer une offre de formation interministérielle pour les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale et des services déconcentrés, en s'appuyant sur des porteurs interministériels et ministériels

14/ Développer l'analyse des coûts de formation et proposer des outils permettant de mieux évaluer la formation menée dans un souci de qualité et de performance

15/ Expérimenter en région une démarche de mutualisation des moyens de formation dans la perspective d'élaborer un schéma directeur régional de la formation professionnelle tout au long de la vie.